



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

CONVOCATION

DESTINATAIRES : Les Présidents de club

Pour information : Le Comité-Directeur

Madame, Monsieur,

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous informer que l'**Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine** se tiendra le :

**DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026 À 8 H 30
A L'EUROSTAND
Chemin du Langenberg - ZAC des Douanes
57330 VOLMERANGE-LES-MINES**

ORDRE DU JOUR

08 H 30 – Accueil et émargement

1. Accueil des membres, émargement et distribution des boîtiers de vote

09 H 00 – Ouverture de l'Assemblée Générale

2. Ouverture de la séance et désignation des assesseurs
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2025
4. Rapport moral du Président
5. Rapport d'activités et statistiques
6. Rapports et projets des commissions
7. Projet de rapprochement de la gestion Ligue – Eurostand : autorisation de consultation juridique
8. Vote d'approbation valant quitus de gestion au Comité-Directeur et au Trésorier :
 - Rapport de gestion du Trésorier
 - Rapport de la commission de contrôle
 - Rapports du commissaire aux comptes
9. Affectation du résultat de l'exercice 2025-2026
10. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2026-2027
11. Fixation du montant des cotisations pour la saison 2027-2028
12. Renouvellement de la commission de contrôle
13. Cooptation au Comité-Directeur
14. Désignation des délégués à l'Assemblée Générale Fédérale
15. Intervention des invités
16. Questions diverses
17. Clôture de l'Assemblée

*Les questions complexes devront être adressées par courrier au siège de la Ligue **au plus tard le 30 octobre 2026**. Les questions orales pourront être posées au cours de l'Assemblée.*

CONTACT

03 87 30 96 53
secretariat@littir.fr

Parc d'Activités
ZAC Belle Fontaine
57185 CLOUANGE

www.littir.fr

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En vertu des dispositions statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire ne pourra valablement délibérer que si le quart des Sociétés de Tir, représentant au moins le quart des voix, est présent ou représenté.

Rappel : En cas de renouvellement ou de modification du Comité de votre club, vous devez en aviser la Ligue par écrit avant la tenue de l'Assemblée Générale.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE VOTE

Conformément aux statuts, il est rappelé que :

- Seuls les représentants des Sociétés de Tir ont le droit de voter et d'intervenir.
- Chaque Société de Tir est représentée par son Président ou, en cas d'empêchement, par un membre de la Société de Tir mandaté à cet effet par le Président.
- Les représentants des Sociétés de Tir doivent être à jour de leur licence 2026-2027 le jour de l'Assemblée.
- La Société de Tir doit être à jour de sa cotisation fédérale 2026-2027.
- Le vote par procuration est autorisé. Il ne peut être exercé que par le représentant d'une autre Société du même département. Nul ne peut détenir plus de deux pouvoirs. Les représentants doivent être porteurs d'une licence fédérale en cours de validité.
- Les Présidents des Comités Départementaux ne disposent pas d'un droit de vote en cette qualité.

ÉMARGEMENT ET VOTES

Le dispositif électronique VoteBox sera utilisé pour l'ensemble des votes en présentiel.

- Les boîtiers de vote sont nominatifs.
- Chaque boîtier est paramétré en fonction du pouvoir votatif du représentant.
- Le nombre de voix attribué à chaque représentant est indiqué sur le listing d'émargement remis lors de la distribution des boîtiers.
- Les boîtiers sont paramétrés en vote secret : ni le votant ni son vote ne peuvent être identifiés.

ÉLECTION DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

L'Assemblée Générale doit désigner deux contrôleurs aux comptes, qui ne peuvent pas être membres du Comité-Directeur.

Les membres sont nommés pour un mandat d'un an, renouvelable.

Il est proposé de renouveler les mandats de **M. Pierre JAMMART** et **M. Philippe LEOST** pour une durée d'un an.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA LIGUE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

L'Assemblée Générale doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la Ligue à l'Assemblée Générale Fédérale.

Pour ces élections, les candidats devront être à jour de leur licence 2026-2027.

Les candidatures devront être adressées au siège de la Ligue à l'aide des imprimés spécifiques disponibles sur le site internet, **au plus tard le jeudi 22 octobre 2026**. La date de la poste ou du courriel fera foi.

CONTACT

03 87 30 96 53
secretariat@liltir.fr

Parc d'Activités
ZAC Belle Fontaine
57185 CLOUANGE

www.liltir.fr

REMISE DES DISTINCTIONS ET DES KITS ÉCOLES DE TIR

Les distinctions et les kits Écoles de Tir seront remis au cours du repas de clôture, servi vers **12 H 45**.

RÉSERVATION DES REPAS

Le repas est pris en charge par la Ligue à raison d'un mandataire par club, sous réserve de l'inscription sur les fiches d'inscription.

Seuls les repas réservés seront garantis.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'organisation, nous vous remercions de bien vouloir retourner les documents suivants au plus tard le **lundi 26 octobre 2026** :

- La fiche d'inscription (deux personnes par club au maximum) ;
- Le pouvoir, en cas d'absence à l'Assemblée Générale.

Je vous remercie de mettre tout en œuvre afin que votre club soit présent ou représenté à ce rendez-vous important de notre vie associative.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Le Président
Dominique KAISER

LLTIR